

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE THANNENKIRCH  
DE LA SEANCE DU JEUDI 16 JANVIER 2020**

Sous la présidence de Monsieur Dominique-Ernest CARETTE, Maire

Etaient présents :

M. Thierry SCHMITT, M. Timothée MARCHAL, M. Bernard ACKERMANN, M. Jean-Pierre SCHRAMM, Mme Angélique DIEUAIDE-MICHEL, M. Guy TISOT, M. Antoine ARNOULD.

Etaient absents excusés: M. Clément ROLLI, M. Jules RASSLER.

Le Maire ouvre la séance à 20 heures. Le Conseil Municipal a été convoqué le 10 janvier 2020.

La Trésorerie de Ribeauvillé a récemment adressé à la commune la liste des admissions en non valeurs relatifs au règlement des factures d'eau, et le Maire propose de rajouter ce point à l'ordre du jour. Approuvé à l'unanimité.

Avant d'examiner l'ordre du jour, le Maire souhaite la bienvenue et invite M. Eric LEGUEN de la société ROSACE à faire un point d'information sur l'avancement du projet de déploiement de la fibre optique.

M. LEGUEN rappelle que la société Rosace est titulaire de la Délégation de service public pour équiper la région Alsace en fibre optique. La Région Grand Est, maître d'ouvrage, assure le portage du projet et préfinance à ce titre l'intégralité de la subvention publique. La participation sollicitée par la Région Grand Est à la Communauté de Communes du Pays de Ribeauvillé s'élève à 175 € par prise ce qui représente un montant de plus de 2 millions d'euros.

La Région Grand Est a depuis souhaité poursuivre cet effort pour équiper la Lorraine et la Champagne Ardennes en faisant appel à la société Losange.

Il précise que les travaux se poursuivent pour doter toutes les communes de la fibre. Concernant la commune de Thannenkirch, les études préalables seront réalisées courant du 2<sup>ème</sup> semestre 2020 et la mise en place des branchements début 2021. La commercialisation se fera dans la foulée en lien avec tous les fournisseurs d'accès internet.

ROSACE déploiera la fibre prioritairement en souterrain, en empruntant les chambres et les fourreaux utilisés par Orange, ou en aérien en utilisant les supports bois ou béton d'Enedis ou d'Orange (voir carte du réseau).

Les seuls travaux d'ouverture de chaussée seront mis en œuvre pour relier la fibre, provenant de Bergheim par la D42, au sous-répartiteur optique qui sera installé chemin de Bergheim près du transformateur.

Concernant le chantier de réfection de la D42 qui se déroulera cet été, ou pour tout chantier à venir, il y a lieu de trouver la meilleure coordination entre l'intervention du Département et Rosace par des échanges d'information réguliers entre les opérateurs.

**1) DESIGNATION D'UN ou D'UNE SECRETAIRE DE SEANCE**

Mme Angélique DIEUAIDE-MICHEL est nommée secrétaire de séance assistée par le secrétaire de Mairie, M. Thierry GELB : Adopté à l'unanimité.

## **2) APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 27 NOVEMBRE 2019**

Adopté à l'unanimité.

## **3) BRIGADE VERTE : DOTATION DE L'ARME INDIVIDUELLE DE DEFENSE**

Monsieur le Maire indique que la Brigade Verte du Haut-Rhin sollicite l'avis des communes adhérentes pour doter son personnel d'une arme de défense individuelle adaptée.

Traditionnellement affectés à un travail de proximité, de lien social et à la lutte contre les incivilités de tout ordre, le garde champêtre a vu ses compétences se diversifier et son rôle évoluer ces dernières années. Le personnel intervient de plus en plus sur le terrain de la sécurité publique, qui requiert des moyens de défense adaptés permettant de faire face à tous les types de situation.

Le Maire précise qu'il est favorable à équiper le personnel à condition de précéder la mise à disposition d'une arme par une formation spécifique. Après une discussion sur l'opportunité de cette dotation, le Conseil Municipal, décide d'approuver l'armement des gardes champêtres. Décision prise par 4 voix pour (D. Carette, A. Dieuaide-Michel, T. Schmitt, G. Tisot), 3 voix contre (J-P. Schramm, A. Arnould et B. Ackermann) et 1 abstention (T. Marchal).

## **4) BUDGET PRINCIPAL : DELIBERATION DU QUART DES CREDITS DE L'EXERCICE PRECEDENT**

Considérant que certaines dépenses d'investissement peuvent être rendues nécessaires avant le vote du budget primitif de l'année 2020, le Maire propose d'engager ces dépenses dans la limite du quart des opérations réelles d'investissement ouvertes aux budgets de l'exercice précédent (non compris les crédits afférents au remboursement de la dette) établies comme suit :

### **➤ Pour le budget principal :**

**chapitre 20: 4 725 €** (décomposé comme suit, article 202 : 4 000 € et article 203 : 725 €)

**chapitre 21: 28 400 €** (décomposé comme suit, article 211: 8 400 €, article 213 : 15 000 €, article 215 : 5 000 €, article 218 : 5 000 €).

### **➤ Pour le budget eau et assainissement :**

**chapitre 21: 48 850 €** (décomposé comme suit, article 21531 : 18 850 €, article 215313: 30 000 €).

Les membres du Conseil Municipal autorisent à l'unanimité l'ouverture de ces crédits correspondants au quart des opérations réelles 2019.

## **5) BUDGET COMMUNE 2019 : virement de crédit**

Le Maire informe qu'il a effectué des virements de crédits du chapitre de dépenses imprévues vers les autres chapitres de la section de fonctionnement à l'intérieur de la section de fonctionnement du budget principal 2019 :

➤ Chapitre 022: dépenses imprévues - 1633€; chap.14: atténuation de produits + 1633 €

➤ Chapitre 022: dépenses imprévues - 108,90 € ; chap.67: bourses et prix +108,90 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité valide les opérations de virements de crédit.

## **6) SUBVENTION A LA MUSIQUE DE ST-HIPPOLYTE POUR SA PARTICIPATION AU 75ème ANNIVERSAIRE DE LA LIBERATION**

Le Maire informe le Conseil que la société de musique de St-Hippolyte est intervenue pour animer la cérémonie du 1<sup>er</sup> décembre 2019. Il propose de leur attribuer une subvention qui viendra également soutenir l'école de musique de St-Hippolyte - Guémar. Après discussion, il est décidé de reporter cette décision au prochain conseil municipal.

### **7) BUDGET EAU ASSAINISSEMENT : admission en non-valeurs**

L'état des créances à admettre en non-valeur (compte 6541), communiqué par la trésorerie de Ribeauvillé, s'élève à la somme totale de 4.913,50 € :

Dans la mesure où ces Admissions en Non Valeur constituent une charge définitive pour la collectivité, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve les créances admises en non-valeur pour un montant de 4.913,50 €.

### **8) AIDE FINANCIERE EXCEPTIONNELLE**

Le Conseil municipal a reçu une demande de financement pour la réalisation d'un voyage scolaire de deux enfants de Thannenkirch scolarisés au Collège de Ribeauvillé. Etant donné le coût du voyage scolaire et la situation sociale de la famille, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de participer exceptionnellement au coût du voyage scolaire en apportant une aide financière globale à la famille de 150 €.

### **9) CLINIQUE STE ANNE :**

Le Maire informe le Conseil qu'un opérateur immobilier installé depuis 40 ans dans la Région, envisage l'acquisition du terrain de la clinique pour y construire du logement sous réserve de la démolition du bâtiment existant et de l'obtention du futur permis de construire. La démolition serait à charge de la commune qui peut bénéficier du soutien financier de la Région Grand Est (50%).

Il est précisé que l'opération porterait sur la construction de 15 logements sous forme de maisons individuelles ou bi-familles ou petit collectif.

Avant de se prononcer sur la démolition et la cession du terrain, M. Antoine ARNOULD souhaiterait disposer d'un bilan financier indiquant le coût total à charge de la collectivité, et ceci depuis l'acquisition de la clinique.

Les élus estiment que le prix de vente du terrain nu devrait au minimum permettre à la commune de couvrir ses frais liés aux assurances et aux taxes foncières. Il est proposé de renégocier le prix de vente du terrain et le coût de démolition estimé à 300.000 €.

En outre, avant toute décision, les élus sollicitent la production d'une esquisse afin de mieux appréhender le futur projet d'aménagement. Le porteur de projet devra en outre confronter son projet à l'avis de l'architecte des bâtiments de France.

Le Maire indique qu'un deuxième porteur de projet s'est récemment manifesté en déposant un dossier de demande de certificat d'urbanisme opérationnel. Ce projet porte sur la réhabilitation de l'existant, et s'oppose de ce fait aux conclusions de plusieurs experts sur la possibilité de conservation du bâtiment.

Le projet porte sur la création de 25 logements. Le rez de chaussée serait consacré à l'accueil de services publics, de commerces et de services de santé.

Le Maire rappelle que la réalisation de ce projet nécessiterait la modification de l'OAP inscrite dans le futur PLU de Thannenkirch.

### **10) DIVERS**

#### **• Drainage du terrain de football :**

Le terrain de football a fait l'objet d'un réaménagement paysager. L'ensemencement du terrain est prévu courant avril en fonction des aléas climatiques. L'eau de ruissellement en surface qui provient de la salle des fêtes et du haut vient partiellement inonder le terrain et il y aurait lieu de prévoir une rigole ou une levée de terre pour la dévier. Cette question sera étudiée sur site entre les responsables du club et la commune.

#### **• Aménagement des toilettes handicapées à la salle des fêtes:**

L'aménagement est en cours de réalisation (cloisonnement, sanitaires, carrelage, peinture) par le service technique de la commune.

- **Médiation animale :**

M. le Maire informe le Conseil Municipal que Valérie Ancel a suivi une formation à la médiation animale. Elle intervient depuis en milieu scolaire et au périscolaire en compagnie de son chien Olly. Elle souhaite par ailleurs développer des actions d'animation et d'accompagnement en direction des personnes âgées de la commune. Cette action serait réalisée en lien avec son organisme de formation qui sollicitera éventuellement une participation de la collectivité.

- **Fermeture et avenir de la Griotte :**

L'association Thannenkirch Nature Accueil envisage de recréer une activité de commerce multi-services sur la commune. Avec la collaboration technique d'un groupe d'étudiants en Economie Sociale et Solidaire, un questionnaire a été élaboré pour interroger les habitants sur leurs habitudes de consommation et leurs besoins en terme de commerce et service. Pour sa part la commune a déposé une demande d'aide 1000 cafés permettant de bénéficier de subvention pour la réouverture d'un café multiservices.

L'ordre du jour est levé à 21h30.

Le Maire  
Dominique-Ernest CARETTE

